

Le programme LEADER SOCLe : pour qui, pour quoi ?

Un outil au service de la valorisation des ressources locales et de l'attractivité du territoire

Le Pays Ouest Creuse et le Pays Sud Creusois, réunis au sein du Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader [GAL SOCLe], ont élaboré une candidature LEADER commune pour favoriser ensemble une politique de valorisation des ressources locales afin de construire un territoire attractif, actif et créatif.

Quels sont les financements mobilisables ?

La dotation financière attribuée au GAL SOCLe pour le programme LEADER « 2014-2020 » représente près de 2,4 millions d'euros de crédits européens FEADER pour aider à la réalisation de projets en rapport avec sa stratégie de valorisation des ressources locales et de développement des outils et usages numériques. Une enveloppe régionale de 500 000 euros de FEADER est par ailleurs réservée, à l'échelle régionale (PDR Limousin), aux projets de coopération territoriale.

Qui peut prétendre au programme LEADER du GAL SOCLe ?

Les acteurs publics ou privés [associations, entreprises...] ayant un projet en lien avec la stratégie LEADER du GAL SOCLe peuvent proposer un projet.

Quand ?

La candidature LEADER « 2014-2020 » du GAL SOCLe a été sélectionnée par la Région Limousin le 22 juin 2015. Le programme devrait être pleinement opérationnel en 2017, dans l'attente des outils de gestion des fonds FEADER. Cependant il est d'ores et déjà possible de prendre contact avec l'équipe technique du GAL SOCLe pour envisager, sous conditions, le dépôt de dossiers de demande de subvention.

Quels sont les projets pouvant être soutenus ?

Les projets pouvant être soutenus sont décrits dans les 6 fiches-actions thématiques de la stratégie LEADER. Ces fiches-actions sont consultables et téléchargeables dans la rubrique « Documents » du site. Les projets sont examinés par un Comité spécifique au regard d'une grille de sélection.